



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec

2021, avenue Union, bureau 920  
Montréal (Québec) H3A 2S9  
Site web : [www.oeq.org](http://www.oeq.org)  
Téléphone : 514 844-5778  
Télécopieur : 514 844-0478  
Tél. sans frais : 1 800 265-5778

# Demande d'étude d'équivalence des diplômes et de la formation

## Liste des documents que vous devez joindre

Le formulaire de demande d'étude d'équivalence des diplômes et de la formation ainsi que les autres documents pertinents vous seront envoyés dès que vous en aurez fait la demande auprès de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Vous devrez retourner ce formulaire accompagné des documents énumérés ici-bas et du paiement des frais d'étude de dossier. Le montant de ces frais et les modalités de paiement seront indiqués sur le formulaire.

Les documents transmis qui sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être accompagnés de leur traduction en français.

La traduction doit être certifiée conforme à l'original par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou par un représentant consulaire ou diplomatique autorisé.

- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou une photocopie du passeport ;
- Copie certifiée conforme du diplôme en ergothérapie ;
- Copie certifiée conforme des relevés officiels de notes liés à l'obtention du diplôme en ergothérapie ;
- Description **détaillée** des cours reliés au diplôme en ergothérapie ;
- Attestations officielles détaillées de la réussite des stages de formation clinique supervisée ;
- Si votre diplôme en ergothérapie est une maîtrise :
  - Copie certifiée conforme du diplôme qui vous a donné accès au programme de maîtrise,
  - Copie certifiée conforme des relevés officiels de notes et la description détaillée des cours exigés pour l'accès au programme de maîtrise ;
- Copie certifiée conforme de tout autre diplôme obtenu, pertinent à l'ergothérapie, ainsi que les relevés officiels de notes et la description détaillée des cours ;
- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ([www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)) ;
- Attestations officielles détaillées de la formation professionnelle continue ;
- Attestations officielles détaillées de l'expérience professionnelle ;

## **Demande d'étude d'équivalence des diplômes et de la formation**

### **Liste des documents que vous devez joindre**

- Bilan de l'expérience en ergothérapie (questionnaire fourni par l'OEQ);
- Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique réglementaire) » rempli par les ordres professionnels ou tout autre organisme de réglementation (s'il y a lieu);
- Copie de décision judiciaire (s'il y a lieu);
- Preuve de connaissance d'usage de la langue française.

Dans l'éventualité où l'OEQ vous demanderait de réussir des cours universitaires ou des stages de formation clinique, vous devrez posséder une preuve officielle du droit de travailler ou d'étudier au Canada.

Bien qu'un tel document ne soit pas requis pour faire une demande de permis, il serait prudent d'en effectuer la demande le plus rapidement possible afin de ne pas retarder le début des cours ou des stages que l'OEQ pourrait vous demander de réussir pour obtenir un permis.

À la suite de l'étude de votre dossier, l'OEQ vous informera des étapes subséquentes, qui pourraient inclure l'évaluation de vos compétences. Pour connaître les frais exigés pour une telle évaluation et les autres étapes du processus d'évaluation, consultez la description des étapes à suivre lors d'une étude d'équivalence et les frais à payer. Ces documents se trouvent sur la page « Candidats hors Canada » du site Web de l'OEQ.